



PLAN

LOCAL

D'URBANISME

PIECE N°6.4 : PERIMETRES RELATIFS AU
DROIT DE PREEMPTION URBAIN

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020

Arrondissement de Melun
Canton de Melun Nord
COMMUNE DE RUBELLES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013
Publication : 02/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2013/20
SEANCE DU 25 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le vingt cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques BAUMANN.

PRÉSENTS :

- M. BAUMANN, Maire,
- MM. DRÉANO, LEGENDRE, BLANQUET, PEYRE, Mme KARPINSKI, Adjoints au Maire,
- MM. BOURDETTE, BOUTEILLER, CHARLES, CHAVIGNY, Mmes GRIGNON, LURAT, M. LE FEVRE, M. WALRAEVENS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

- M. GABOT pouvoir à M. BAUMANN
- Mme LEFEBVRE pouvoir à M. WALRAEVENS

ABSENTS : Mme CORDONNIER, M. LERMINIER

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16

Date de convocation : 19 avril 2013
Date d'Affichage : 02 mai 2013

SECRETARE DE SEANCE : Mr Gérard WALRAEVENS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2129-29 et suivants,

VU l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain modifié le 25 janvier 2008 par l'intégration des zones U et AU,

VU l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le 25 janvier 2008,

VU la délibération n° 2009/01/02 en date du 04 février 2009, approuvant le périmètre de la ZAC des Trois Noyers,

Commune de Rubelles
Délibération N° 2013/20

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

VU la délibération n° 2009/04/38 du 29 octobre 2009 apportant une modification au Plan Local d'Urbanisme relative à la ZAC,
VU la délibération n° 2009/04/40 du 29 octobre 2009 décidant d'instaurer le droit de préemption Urbain sur les zones N et A,
VU la délibération n° 2009/05/56 en date du 17 décembre 2009, approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
VU la délibération n° 2010/37 du 11 octobre 2010 déléguant le Droit de Préemption Urbain sur les périmètres de maîtrise foncière de la ZAC des Trois Noyers à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

DECIDE, à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 2009/04/40

Fait à Rubelles, le 26 avril 2013

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Jacques BAUMANN**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le :
De la publication le :
Fait à Rubelles le :
Le Maire